

Direction Inspection Contrôle Audit
Affaire suivie par : [REDACTED]

Courriel [REDACTED]

Dijon, le 10 janvier 2024

Le directeur général de l'agence régionale de santé
à

**Madame la Présidente de la SAS COLISEE
PATRIMOINE GROUP
7 ALL HAUSSMANN
33070 BORDEAUX CEDEX**

RAR N°2C 177 079 7554 8

Objet : notification des mesures définitives suite au contrôle sur pièces réalisé au titre des articles L313-13 et suivants du code de l'action sociale et des familles – N° FINESS : 71 001 011 7 – EHPAD RESIDENCE LA MAISON ROBINSON- DIGOIN

PJ :

- tableau des mesures définitives
- tableau de suivi RH

A la suite du contrôle sur pièces de l'établissement visé en objet dont vous assurez la gestion, je vous ai adressé, par lettre du 11 juillet 2023, les mesures correctives envisagées ainsi que le rapport de la mission de contrôle afin de vous aider à restaurer au sein de votre établissement les conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement garantissant la qualité et la sécurité des prises en charge de vos résident(e)s.

Dans le cadre de la procédure contradictoire et en application des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, un délai de 15 jours vous a été accordé afin que vous puissiez apporter vos éléments de réponse aux prescriptions et recommandations envisagées ainsi que vos commentaires éventuels sur le rapport.

J'accuse réception de votre réponse en date du 4 août 2023, ainsi que des pièces qui l'accompagnent.

A la suite de l'analyse des éléments de réponse que vous avez portés à ma connaissance, je vous notifie les mesures définitives relatives aux prescriptions et recommandations. Elles sont rassemblées dans le tableau joint en annexe et classées par ordre de priorité.

J'appelle votre attention sur l'importance d'assurer la mise en œuvre et la prise en compte dans votre établissement de ces mesures. Ces dernières feront l'objet d'un suivi par mes services et plus

particulièrement par : [REDACTED]

[REDACTED] à la direction territoriale de Saône et Loire à l'ARS Bourgogne Franche Comté :
[REDACTED]

Par ailleurs, afin de renforcer les conditions d'un accompagnement de proximité entre mes services et votre établissement, je vous remercie de bien vouloir compléter le fichier « tableau suivi RH » en pièce jointe.

Ce dernier permettra d'assurer un suivi spécifique sur la thématique des ressources humaines de votre établissement et d'apprécier la stabilité de ses équipes soignantes.

Il sera à adresser (en format Excel) à la chargée de mission ARS susmentionnée, en charge du suivi, à 6 mois à compter de la réception du présent courrier.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois :

- d'un recours gracieux à mon attention,
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé et de la prévention,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Le directeur général,
[REDACTED]

Copie à :

Monsieur le Directeur
RESIDENCE LA MAISON DE ROBINSON
15R DE ROBINSON
71160 DIGOIN

Tableau des mesures envisagées
Prescriptions

Date des mesures : 10/07/2023
Affaire suivie par : [REDACTED]

| | | | |
|-----------------------|---------------------------------------|--|--|
| Nom d'établissement : | EHPAD RÉSIDENCE DE LA MAISON ROBINSON | | |
| Adresse : | 15 R DE ROBINSON | | |
| Code postal : | 71160 | | |
| | Commune : DIGOIN | | |

| Prescriptions | | | | | | |
|---------------|---|---|----------------------------|--------|--|--|
| Nb. | S | Libellé | Fondement juridique | Délai | éléments de preuve à fournir | Référence rapport E/R |
| 1 | | Disposer d'un directeur ayant la qualification requise pour diriger un ESMS ou inscrit dans un parcours qualifiant permettant d'acquérir la compétence nécessaire | Article D312-176-6 du CASF | 3 mois | Preuve de l'inscription du directeur dans une formation permettant l'acquisition des compétences managériales | E1 |
| | | | | | | Le [REDACTED] n. Ce dernier est inscrit en Master II de directeur des établissements de santé à INSEEC Lyon à la rentrée de septembre 2023 (cf Pièce jointe E1-2-1-Attestation- inscription) |
| 2 | | Mettre en œuvre une démarche active de recrutement d'un temps médecin coordonnateur en conformité avec la capacité de l'établissement et proposer, dans l'intervalle, une disposition transitoire/alternative permettant de venir en soutien des équipes soignantes | Article D312-156 du CASF | 6 mois | Actions mises en œuvre Publication d'offres d'emploi Contrat de travail | E4 R6 |
| | | | | | | Une offre d'emploi est en ligne sur plusieurs sites via Eolia. De plus recherche via ERGALIS d'un médecin en poste partagé. Prise de contact en juillet avec les médecins du secteur. Le poste est proposé à la fois uniquement à Digoin (Tps Partiel) mais également avec la résidence de Paray-le-Monial (Clos des LY5) pour proposer un temps plein (cf pièces jointes E4-R6-ERGALIS E4-R6- CDI_MedCO_Temps Partiel E4-R6- EOLIA) |
| 3 | | Demander à l'ensemble des personnels infirmiers en poste de s'inscrire et/ou de mettre à jour leur inscription au tableau de l'ordre infirmier | Article L4311-15 du CSP | 1 mois | Liste des infirmiers en poste au 1er juillet 2023 N° d'inscription et preuve d'inscription ou de mise à jour de l'inscription au tableau de l'ordre | E5 |
| | | | | | | L'ensemble du personnel IDE est inscrit au conseil de l'ordre infirmier. Le tableau trimestriel est mis à jour: [REDACTED] (cf pièce jointe E5-liste IDE RPPS) |
| 4 | | Mettre le règlement intérieur en conformité avec les évolutions législatives issues de la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte et mettre en place une procédure interne de signalement des alertes. | Article L313-24 du CASF | 6 mois | Règlement intérieur modifié et validé par les instances compétentes de l'organisme gestionnaire | E2 |
| | | | | | | La procédure interne de signalement des alertes est formalisée. Celle-ci sera revue au mois de septembre, nous ne manquerons pas de vous tenir informé. L'ensemble du personnel bénéficiera d'une réunion de sensibilisation à ce sujet. |

Tableau des mesures envisagées

Prescriptions

Date des mesures : 10/07/2023
Affaire suivie par : [REDACTED]

Nom d'établissement : EHPAD RÉSIDENCE DE LA MAISON ROBINSON
 Adresse : 15 R DE ROBINSON
 Code postal : 71160 Commune : DIGOIN

| Prescriptions | | | | | | | |
|---------------|---|--|---|--------|---|----------------------------|--|
| Nb. | S | Libellé | Fondement juridique | Délai | éléments de preuve à fournir | Référence rapport E/R | |
| 5 | | <p>Renforcer l'organisation des soins afin de garantir des prestations individualisées et réalisées au sein de l'établissement par des équipes pluridisciplinaires qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en évaluant à travers la maquette organisationnelle, le besoin en ressources humaines qualifiées (ETP cible) pour accompagner les résidents ; - en assurant un suivi de la maquette organisationnelle pour optimiser les ressources soignantes en lien avec l'ETP cible ; - en cherchant à limiter la rotation du personnel, en particulier le recours aux CDD ; - en disposant d'un personnel qualifié ayant une connaissance de la structure et des résidents ; - en consolidant la mise en place et l'accompagnement de parcours qualifiant pour accompagner la montée en compétences des professionnels FFAS en poste. | Article L311-3 du CASF Article L312-1 II al 4 du CASF Article D312-155-0 II du CASF | 3 mois | Maquette organisationnelle révisée Plan d'actions faisant apparaître les différents leviers activés, les délais et les réalisations pour recruter les ETP manquants et stabiliser le personnel Tableau de suivi nominatif des personnels FFAS en cours de VAE (date et n° de recevabilité de la demande, stade de la VAE, nom du tuteur). | E3 E6 E7 R6 R7 | <p>A ce jour, aucun poste n'est à pourvoir. L'ensemble du personnel est embauché en CDI.</p> <p>Actuellement, [REDACTED] ont ou vont bénéficier de la formation Eclore.</p> <p>[REDACTED] est inscrit dans une démarche VAE. Le livret 1 est fait et est en attente de validation.</p> <p>[REDACTED] entre en septembre à l'IFAS de Montceau-les-Mines</p> <p>Pour l'accompagnement de la VAE, la résidence a formé et nommé deux tuteurs VAE</p> <p>(cf pièce jointe E3-E6-E7-R6-R7-E_Formation E Clore)</p> <p>E3-E6-E7-R6-R7-4-5 Maquette organisationnelle</p> <p>E3-E6-E7-R6-R7- ACCOMPAGNER SON TUTORE VAE</p> <p>E3-E6-E7-R6-R7- Programme formation E-Clore)</p> |

Tableau des mesures envisagées
Recommendations

Date des mesures : 10/07/2023
Affaire suivie par : [REDACTED]

Nom établissement : EHPAD RESIDENCE DE LA MAISON ROBINSON
Adresse : 15 R DE ROBINSON
Code postal : 71160

Commune : DIGOIN

| Recommendations | | | |
|-----------------|--|---|---|
| Nb | Libellé | Référentiel de bonnes pratiques | Référence rapport E/R |
| 1 | Définir et mettre en œuvre des leviers pour stabiliser la fonction de direction et en assurer la continuité effective en formalisant un protocole et des plannings d'astreinte diffusés au personnel | RBPP : mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, HAS, 2008 | R1 R2 (cf pièces jointes R1-R2-2-6 Planning astreinte R1-R2-2-6 Planning astreinte-2-6 Délegation de Signature (R1-R2-2-6 Planning astreinte-2-6 Délegation de Signature-3-6 Procédure astreinte) |
| 2 | Institutionnaliser et formaliser des réunions des équipes soignantes afin de garantir la coordination des interventions, la supervision des pratiques professionnelles ainsi que la bonne diffusion des informations nécessaires à leurs activités. | RBPP : qualité de vie en EHPAD (volet 2) : organisation du cadre de vie et de la vie quotidienne, HAS, 2011 RBPP : bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre, HAS, 2008 RBPP : mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, HAS, 2008 | R4 La résidence a obtenu le 18 juillet 2023 le Label Humanitude, dont le référentiel met l'accent sur la qualité de vie et l'EHPAD, le respect du lieu de vie des habitants, mais également sur l'attitude des soignants (0 soins de forces, accompagnement et non substitution) l'accès aux fiches de signalement... Le personnel sera formé dans les prochains mois à la méthode Montessori Le directeur (IDE de formation) participe à certaines transmissions, ce qui permet d'avoir une vue transversale. (Cf pièces jointes R4-4-1-Charte d'incitation à déclaration EI R4-Réunion DMR) |
| 3 | Identifier un infirmier en charge des missions de coordination de l'équipe soignante pour en assurer la régulation et la supervision et l'inscrire dans une formation d'encadrement, s'il ne dispose pas de compétences managériales | RBPP : qualité de vie en EHPAD - volet 4 : l'accompagnement personnalisé de la santé du résident, HAS, 2012 | R5 La résidence ne dispose pas d'IDE référent ou de coordination. Le poste a été proposé aux IDE présents, aucun ne souhaite prendre cette fonction. |
| 4 | Assurer la sensibilisation régulière à la bientraitance et/ou la prévention de la maltraitance de l'ensemble des salariés en inscrivant annuellement, dans le plan de développement des compétences, une formation relative ce thème, ceci afin de développer une réflexion collective sur les pratiques professionnelles, la connaissance des conduites à tenir et une culture partagée autour de définitions communes. | RBPP : mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées, HAS, 2008 RBPP : missions du responsable d'établissement et au rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, partie II, HAS, 2008 | R3 La résidence a obtenu le 18 juillet 2023 le Label Humanitude, dont le référentiel met l'accent sur la bienveillance et la bientraitance. Mais également sur l'accompagnement des résidents dans les projets de vie social adaptés et régulièrement mis à jour. A ce jour 100% des résidents bénéficient d'un PAP-PACT à jour. Le suivi est assuré par la coordinatrice de vie sociale, mais également à partir du 1er septembre 2023 par un psychologue (poste à 1/2 tps) (Cf pièces jointes R3-CR visite Label 2023 Di Goin Maison Robinson R3-RECAPITULATIF DES FORMATIONS HUMANITUDE A DIGOIN OPALINES R3-Stagiaires R3-CR visite Label 2023 Digoin Maison Robinson 3-Stagiaires) |

Tableau des mesures définitives
Prescriptions

Date de mise à jour : 18/12/2023
des mesures :
Affaire suivie par : [REDACTED]

Nom établissement : EHPAD RÉSIDENCE DE LA MAISON ROBINSON
Adresse : 16 X DE ROBINSON
Code postal : 71160
Commune : DIOGOIN

Prescriptions

| No | S | Libellé | Fondement juridique | Délai | éléments de preuve à fournir | Référence rapport E/R | levée O/N/ Abandonnée | Date de la levée | Observations |
|----|---|---|----------------------------|--------|---|-----------------------|-----------------------|------------------|---|
| 1 | | Disposer d'un directeur ayant la qualification requise pour diriger un ESMS ou inscrit dans un parcours qualifiant permettant d'acquérir la compétence nécessaire. | Article D312-126-6 du CASF | 3 mois | Preuve de l'inscription du directeur dans une formation permettant l'acquisition des compétences managériales | E1 | Abandonnée | 06/11/2023 | <p>La mission prend acte de la réponse du gestionnaire et des éléments de preuve transmis attestant de l'inscription du directeur dans un processus de formation, à savoir : Master II de directeur des établissements de santé à INSEEC Lyon à la rentrée de septembre 2023.</p> <p>La mission appelle l'attention du gestionnaire sur la nécessité de transmettre, à son issue, à l'ARS le justificatif de la réalisation effective de la formation et de la qualification du directeur pour diriger un ESMS.</p> <p>La prescription n°1 est abandonnée.</p> |
| 2 | | Mettre en œuvre une démarche active de recrutement d'un temps médecins coordonnateur en conformité avec la capacité de l'établissement et proposer, dans l'intervalle, une disposition transitoire/alternative permettant de venir en soutien des équipes soignantes. | Article D312-156 du CASF | 6 mois | Actions mises en œuvre Publication d'offres d'emploi Contrat de travail | E4 E6 | N | | <p>La mission est consciente des difficultés à recruter un temps de médecin coordonnateur à hauteur des exigences réglementaires, voire de trouver un médecin qui accepte d'endosser ce rôle.</p> <p>Elle prend acte des démarches entreprises et moyens mis en oeuvre, afin de répondre à la demande de l'ARS et répondre à cette problématique ainsi que des pièces justificatives transmises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - offre d'emploi en ligne sur plusieurs sites via Eolia. - recherche via ERGALIS d'un médecin en poste partagé. - prise de contact avec les médecins du secteur. <p>En l'attente d'un recrutement effectif il appartient au gestionnaire de rechercher une disposition transitoire/alternative permettant de pallier le manque d'effectif de médecin coordonnateur et venir en soutien des équipes soignantes : recherche de mutualisation avec d'autres EHPAD en proximité, organisation interne palliative, rapprochement du service de gériatrie du centre hospitalier de référence, mise en place de télé consultation.</p> <p>Il convient d'apporter la preuve de la solution mise en place et de s'assurer de la qualification requise.</p> <p>Aussi, la prescription n° 2 est maintenue et reformulée :</p> <p>En l'attente de recrutement effectif d'un médecin disposant de la qualification requise, rechercher une disposition transitoire/alternative permettant de pallier le manque d'effectif de médecin coordonnateur qualifié et venir en soutien des équipes soignantes : recherche de mutualisation avec d'autres EHPAD en proximité, organisation interne palliative, rapprochement du service de gériatrie du centre hospitalier de référence, mise en place de télé consultation.</p> |
| 3 | | Demander à l'ensemble des personnels infirmiers en poste de s'inscrire et/ou de mettre à jour leur inscription au tableau de l'ordre infirmier. | Article L4311-15 du CSF | 1 mois | Liste des infirmiers en poste au 1er juillet 2023. N° d'inscription et preuve d'inscription ou de mise à jour de l'inscription au tableau de l'ordre | E5 | Abandonnée | 06/11/2023 | <p>La mission prend acte de l'inscription au conseil de l'ordre infirmier pour l'ensemble du personnel ainsi que de la mise à jour du tableau trimestriel et des éléments de preuve transmis.</p> <p>La prescription n° 3 est abandonnée.</p> |
| 4 | | Mettre le règlement intérieur en conformité avec les évolutions législatives issues de la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte et mettre en place une procédure interne de signalement des alertes. | Article L313-24 du CASF | 6 mois | Règlement intérieur modifié et validé par les instances compétentes de l'organisme gestionnaire | E2 | N | | <p>La mission prend acte de la réponse du gestionnaire quant à la formalisation de la procédure interne de signalement des alertes d'ici le mois de septembre.</p> <p>Elle relève également que l'ensemble du personnel bénéficiera d'une réunion de sensibilisation à ce sujet.</p> <p>La mission attend la communication dudit document</p> <p>La prescription n° 4 est maintenue.</p> |

Tableau des mesures définitives
Prescriptions

Date de mise à jour : 18/12/2023
des mesures : [REDACTED]
Affaire suivie par : [REDACTED]

Nom établissement : EHPAD RÉSIDENCE DE LA MAISON ROBINSON
Adresse : 16 X DE ROBINSON
Code postal : 71160
Commune : DIOGOIN

Prescriptions

| N° | S | Libellé | Fondement juridique | Délai | éléments de preuve à fournir | Référence rapport E/R | Observations | |
|----|---|---|---|--------|---|----------------------------|--------------------------|---|
| | | | | | | | Levée O/N/ Abandonnée | Date de la levée |
| 5. | | <p>Renforcer l'organisation des soins afin de garantir des prestations individualisées et réalisées au sein de l'établissement par des équipes pluridisciplinaires qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en évaluant à travers la maquette organisationnelle, le besoin en ressources humaines qualifiées (ETP cible) pour accompagner les résidents ; - en assurant un suivi de la maquette organisationnelle pour optimiser les ressources soignantes en lien avec l'ETP cible ; - en cherchant à émuler la rotation du personnel, en particulier le recours aux CDD ; - en disposant d'un personnel qualifié ayant une connaissance de la structure et des résidents ; - en consolidant la mise en place et l'accompagnement de parcours qualifiant pour accompagner la montée en compétences des professionnels FFAS en poste. | Article L311-3 du CASF Article L312-1 II al 4 du CASF Article D312-155-0 II du CASF | 3 mois | Maquette organisationnelle révisée Plan d'actions faisant apparaître les différents leviers actifs, les délais et les réalisations pour recruter les ETP manquants et stabiliser le personnel Tableau de suivi nominatif des personnels FFAS en cours de VAE (date et n° de recevabilité de la demande, stade de la VAE, nom du tuteur) | E3 E6 E7 E8 E9 | | La mission prend note de la réponse du gestionnaire : <ul style="list-style-type: none"> - Concernant la maquette, le document communiqué par le gestionnaire ne constitue pas une maquette organisationnelle. De plus, le gestionnaire indique ne pas avoir de poste à pourvoir et ne fournit donc pas de plan d'actions faisant apparaître les différents leviers actifs pour recruter. Cependant, la mission a réalisé une étude permettant de comparer l'effectif cible théorique et les effectifs réellement en poste en 2022. Pour ce faire, la mission a utilisé la maquette organisationnelle d'une part, et l'extraction du personnel de l'exercice 2022 d'autre part. La mission a ainsi relevé des écarts et ne peut donc se contenter de cette réponse. <ul style="list-style-type: none"> - Concernant la mise en place et l'accompagnement de parcours qualifiant, le gestionnaire a transmis le suivi nominatif des personnels FFAS en cours de VAE. Considérant que le gestionnaire n'a répondu que partiellement à la commande, La prescription n° 5 est maintenue et reformulée : Fournir un plan d'actions faisant apparaître les différents leviers actifs pour recruter les ETP manquants. Procéder au recrutement des effectifs soignants manquants (poste IDE / poste AS/AMP/ASO/AES), à date, pour couvrir le besoin théorique décrit dans la maquette organisationnelle |

Tableau des mesures définitives
Recommandations

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| Date de mise à jour des mesures : | 18/12/2023 |
| Affaire suivie par : | Sarah IDRISI et Caroline GIROD |

| | | | |
|---------------------|---------------------------------------|-----------|--------|
| Nom établissement : | EHPAD RESIDENCE DE LA MAISON ROBINSON | | |
| Adresse : | 15 R DE ROBINSON | | |
| Code postal : | 71160 | Commune : | DIGOIN |

| Recommandations | | | | | |
|------------------------|--|--|---------------------------------|-----------------------|--|
| Nb | 1 | Libellé | Référentiel de bonnes pratiques | Référence rapport E/R | Observations |
| 1 | Définir et mettre en oeuvre des leviers pour stabiliser la fonction de direction et en assurer la continuité effective en formalisant un protocole et des plannings d'astreinte diffusés au personnel | RBPP : mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, HAS, 2008 | R1 R2 | | La mission prend acte de la réponse du gestionnaire Recommandation non maintenue |
| 2 | Institutionnaliser et formaliser des réunions des équipes soignantes afin de garantir la coordination des interventions, la supervision des pratiques professionnelles ainsi que la bonne diffusion des informations nécessaires à leurs activités. | RBPP : qualité de vie en EHPAD (volet 2) : organisation du cadre de vie et de la vie quotidienne, HAS, 2011 RBPP : bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre, HAS, 2008 | R4 | | La mission prend acte de la réponse du gestionnaire Recommandation non maintenue |
| 3 | Identifier un infirmier en charge des missions de coordination de l'équipe soignante pour en assurer la régulation et la supervision et l'inscrire dans une formation d'encadrement s'il ne dispose pas de compétences managériales | RBPP : qualité de vie en EHPAD - volet 4 : l'accompagnement personnalisé de la santé du résident, HAS, 2012 | R5 | | La mission prend note de la réponse du gestionnaire. La mission appelle toutefois son attention sur l'importance d'identifier un infirmier en charge des missions de coordination de l'équipe soignante pour en assurer la régulation et la supervision et l'inscrire dans une formation d'encadrement s'il ne dispose pas de compétences managériales Recommandation maintenue |
| 4 | Assurer la sensibilisation régulière à la bientraitance et/ou la prévention de la maltraitance de l'ensemble des salariés en inscrivant annuellement, dans le plan de développement des compétences, une formation relative ce thème, ceci afin de développer une réflexion collective sur les pratiques professionnelles, la connaissance des conduites à tenir et une culture partagée autour de définitions communes. | RBPP : mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées, HAS, 2008 RBPP : missions du responsable d'établissement et au rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, partie II, HAS, 2008 | R3 | | La mission prend acte de la réponse du gestionnaire Recommandation non maintenue |